



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.26.068
portant sur

**L'attribution d'un marché public relatif à la prestation de conception, pose
et mise à jour de supports de signalisation, de signalétique et d'information
pour le site du carré Bel Air à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL.26.051 en date du 18 mai 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché est passé avec la société SIGNETIS – 1 impasse Thérèse Planiol, 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS – concernant la prestation de conception, pose et mise à jour de supports de signalisation, de signalétique et d'information pour le site du carré Bel Air à Ingré.

Le montant du marché est estimé à 53 394,30 € HT, soit 64 073,16 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification pour une durée de un an.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 17 juillet 2026



Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 17 juillet 2026

Publié ou notifié-le : 20 juillet 2026

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_26_068
Objet :	L'attribution d'un marché public relatif à la prestation de conception, pose et mise à jour de supports de signalisation, de signalétique et d'information pour le site du carré Bel Air à Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20260717-DC_26_068-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20260717-DC_26_068-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.26.068 - DECISION MARCHE SIGNALETIQUE.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20260717-DC_26_068-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	67.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juillet 2026 à 14h11min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juillet 2026 à 14h11min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juillet 2026 à 14h11min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juillet 2026 à 14h12min09s	Reçu par le MI le 2026-07-17